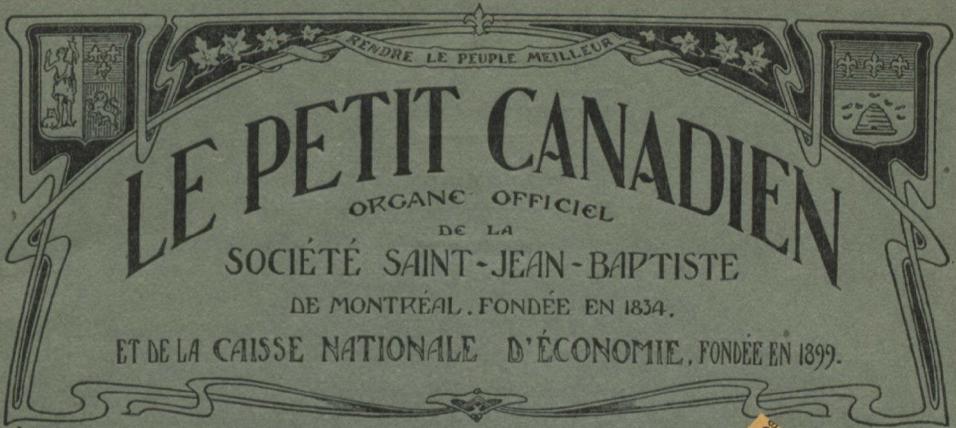


601/12/1139/1/2



Canadiana

SOMMAIRE :

| | |
|--|----------------------------------|
| I.—L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE | V.-E. Beauré. |
| II.—CHRONIQUE | Arthur Saint-Pierre. |
| III.—NOS GLOIRES NATIONALES | Victor Morin. |
| IV.—L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS. | La Rédaction. |
| V.—LA FAMILLE LEMOYNE | L.-O. David. |
| VI.—DOUX PAYS ! | La Rédaction. |
| VII.—INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'INTÉRIEUR | La Ligue des Droits du Français. |
| VIII.—LONGUE VIE ! | * * * |
| IX.—BIBLIOGRAPHIE | P. H. |

Morin, V., N.P., 97 St-Jacques
Montréal

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Notre oeuvre. — En vingt ans rentier. — Tableau d'honneur des organisateurs permanents. — Bilan du mois d'octobre 1915.

Rédaction et Administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL

No 296, rue SAINT-LAURENT . . . MONTREAL

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier :
Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

CONSEIL GÉNÉRAL

Président général :

VICTOR MORIN, L. L. D., notaire 97, rue Saint-Jacques

1er Vice-président général :

JOSEPH GAUVREAU, M. D. 30, rue Saint-Jacques

2ème Vice-président général :

V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur 1025, rue Saint-Hubert

Secrétaire général :

J.-B. LAGACÉ, professeur 836, rue Saint-Hubert

Trésorier général :

JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance 2, place d'Armes

Directeurs :

L'hon. L.-O. DAVID, sénateur Hôtel-de-Ville

E.-P. LACHAPPELLE, M. D. 267, ouest, rue Prince-Arthur

THOMAS GAUTHIER, courtier 11, Place d'Armes

U.-H. DANDURAND, financier Édifice Dandurand

VICTOR DORÉ, comptable 446, rue Fullum

GUY VANIER, L. L. L., avocat 97, rue Saint-Jacques

JOSEPH GIRARD, rentier 46, ouest, Boulevard Saint-Joseph

Chef du Secrétariat :

ARTHUR SAINT-PIERRE Monument National

Administrateur général :

J.-P.-L. BÉRUBÉ Monument National

Caisse Nationale d'Économie, Monument National, bureaux 4 et 5

ARTHUR GAGNON Administrateur

J.-ARTHUR DUBÉ Directeur du Recrutement

J.-I. COUTURE Inspecteur-général

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ .

Caisse Nationale d'Économie.

Caisse de Remboursement.

Compagnie du Monument National.

Société Nationale de Fiducie.

Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE

ET DE

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Vol. 12. — No 11.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1915.

50 sous par an.

L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est la plus ancienne de nos sociétés nationales.

Fondée aux jours troublés de 1834, elle n'a pas cessé de se constituer la gardienne de nos traditions et de travailler à entretenir vivace chez les nôtres la flamme du patriotisme.

Comme toutes les institutions humaines, elle a connu des vicissitudes diverses : son histoire est un reflet de l'histoire de notre peuple pendant les trois derniers quarts de siècle ; avec lui, elle a vibré à certains jours au grand souffle qui soulevait la masse populaire, et le flambeau de la foi patriotique, agité par ses mains, jetait alors des feux embrasants et des clartés révélatrices.

Son premier champ d'action fut l'arène tumultueuse où se livrait la bataille pour la liberté politique du Canada.

Elle voyait le jour au moment où toute la vie de la nation se concentrait sur les luttes politiques, alors que les patriotes dépensaient toutes leurs énergies pour acquérir à leur race une saine liberté, pour détruire la tyrannie qui pesait sur toute sa vie, annihilant toutes ses forces vitales, entravant son développement économique, intellectuel et religieux.

Rien d'étonnant que la Société ait réuni d'abord ceux dont l'arène politique voyait les luttes quotidiennes, bien qu'elle ne fut pas un groupement politique au sens actuel du mot, mais par le fait qu'à ce moment, l'action patriotique s'identifiait chez les nôtres avec l'action politique.

Puis, vint le jour où notre race fut délivrée de l'étreinte qui l'étouffait : après l'âpreté de la lutte, elle connaissait la douceur de la paix ; elle crut peut-être trop facilement qu'elle serait perpétuelle ; elle ne se rendit pas compte que le combat allait simplement changer de terrain, et que les fruits de sa première victoire seraient en partie perdus, si elle ne marchait sans retard à la conquête de son indépendance économique.

Car, sous le nouveau régime qui s'inaugurait, la prépondérance

devait appartenir fatalement au groupe ethnique qui serait le mieux organisé, au point de vue économique principalement.

La nationalité canadienne-française ne sera véritablement maîtresse de ses destinées que le jour où elle disposera de la puissance de l'association, de la richesse et de la presse : ce sont là les trois forces, solidaires les unes des autres, dont la possession confère au détenteur la toute-puissance dans les démocraties modernes.

L'évidence de ces vérités s'imposait moins aux esprits il y a cinquante ans qu'aujourd'hui : aussi ne faut-il pas trop s'étonner si notre peuple sembla s'oublier dans un long repos, et s'il continua à concentrer son attention trop exclusivement sur les querelles de l'arène politique, théâtre naguère de combats d'une importance vitale pour lui.

La Société Saint-Jean-Baptiste devait subir le contre-coup de cet état d'esprit et de choses : la liberté politique, raison principale de sa création, était conquise, ce qui semblait rendre moins nécessaire son existence. La Société devait souffrir de cette absence d'objectif précis et impérieux réclamant son action, ainsi que de cette lassitude générale qui suit les périodes de grande activité ; elle avait surtout vécu d'enthousiasme et de dévouement, et dans les intervalles où aucune circonstance ne les provoquait, son activité se ressentait du défaut de ressources assurées.

Par la suite on perçut la nécessité d'obvier à cette défectuosité de l'organisation économique de la Société ainsi que de la race : on s'employa à combler cette lacune, en s'isolant trop peut-être dans la besogne modeste de l'humble ouvrier de la prospérité nationale, peinant à édifier les fondements de la puissance économique de la race.

C'est là du reste une tâche qui parle moins à l'imagination du peuple et excite moins facilement son enthousiasme et son concours. Au moment où des entreprises plus nombreuses auraient exigé des ouvriers en plus grand nombre, la Société souffrait du manque de collaborateurs ; elle devait se résigner à un effacement relatif qui contribua à créer l'opinion qu'elle n'avait à tenir qu'un rôle secondaire.

Combien en effet à l'heure actuelle, se font une idée bien haute de la place que devrait occuper la Société dans notre vie nationale ? Combien se font d'elle une conception très étroite et plutôt vieillotte, qui aurait pu convenir aux conditions d'il y a cinquante ans, mais qui n'est plus à la hauteur des nécessités de l'heure présente.

D'aucuns ne se figurent-ils pas que toute la fonction de la Société se borne à organiser la célébration de la fête nationale.

Il fut un temps sans doute où il était de première importance de raviver le sentiment national chez une race à peine assurée de son existence ; à l'humble paysan canadien-français qu'une oligarchie insolente écrasait de sa tyrannie et de son orgueil de race conquérante, il était urgent de

rappeler les nobles origines canadiennes et d'infuser le sentiment de fierté pour sa race, vaincue mais glorieuse dans son passé et riche d'espérances pour l'avenir.

Cette leçon et ce cordial que Garneau administrait aux siens dans les pages d'un monument impérissable, il est bon que la Société les remette de temps à autre sous les yeux et dans le coeur de notre peuple.

Mais son action doit-elle s'arrêter-là ? C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

V.-E. BEAUPRÉ.

CHRONIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL

ET DU

SECRETARIAT

Honneur à elles. — La cause française dans l'Ontario continue d'être héroïquement défendue. Après Mlles Desloges, voici que quatre autres institutrices canadiennes-françaises, aussi vaillantes et aussi désintéressées qu'elles, refusent de recevoir des agents du pouvoir un salaire bien gagné pourtant et dont elles sont privées depuis plusieurs mois, parce qu'on pose comme condition à la remise de ce salaire, la reconnaissance de la Commission scolaire gouvernementale et du règlement XVII ; en d'autres termes, un acte de trahison nationale. Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste a voulu souligné ce beau geste, comme il avait souligné celui de Mlles Desloges, et c'est pourquoi, à l'une de ses récentes assemblées, il adoptait l'ordre du jour suivant, qui fut adressé à Mme Dumais, et à Mlles Roque, Roy et Barrette — quatre nobles femmes dont il faut retenir les noms — et communiqué aux journaux :

« Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, réuni en assemblée régulière au Monument National, le 8 novembre 1915, et ayant pris connaissance du refus courageux opposé aux avances de la Commission Scolaire Gouvernementale par Mme A. Dumais et Mlles M.-L. Roque, Juliette Roy et M.-A. Barrette — respectivement directrice et institutrices à l'école Garneau d'Ottawa—offre à ces héroïques Canadiennes-Françaises, l'hommage de sa profonde admiration pour leur attitude si énergiquement patriotique et si noblement désintéressée. Il les félicite de tout cœur de leur dévouement à la cause française et souhaite que les nombreux et pénibles sacrifices consentis par elles et par toute la vaillante minorité franco-ontarienne procure bientôt le triomphe de notre cause dans la province d'Ontario. »

Mort d'un noble irlandais. — Le Dr A. Freeland, l'un des rares ontariens de langue anglaise à l'âme assez droite et au cœur assez généreux pour, non seulement reconnaître, mais aider à défendre les droits de nos compatriotes opprimés, est mort presque subitement à la fin d'octobre. Sûr d'interpréter fidèlement les sentiments de toute la race canadienne-française à l'égard de ce noble irlandais, le Conseil général a fait déposer des fleurs sur sa tombe avec cette inscription :

« Au loyal et courageux allié de la minorité franco-ontarienne, hommage reconnaissant de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. »

Le français à l'Hôtel de ville. — En même temps que — dans le passé — nous abandonnions à eux-mêmes les groupes français des provinces anglaises, nous laissons, ici même, où nous constituons pourtant une écrasante majorité, l'anglais prendre une place hors de proportion avec son importance et reléguer peu à peu notre langue à l'arrière-plan. Une vigoureuse réaction se manifeste depuis quelques années, à laquelle le Conseil général veut collaborer dans toute la mesure de ses moyens. C'est pourquoi il donnait récemment au Chef du Secrétariat instruction de protester contre l'inscription à l'index téléphonique, dans la seule langue anglaise, de tous les renseignements relatifs aux services municipaux de Montréal. Conformément à ces instructions le Chef du Secrétariat adressait, le 2 novembre dernier, au maire et au bureau des commissaires, la lettre suivante :

Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste,
Monument National,
Montréal, le 2 novembre 1915.

A. M. le Maire et à MM. les Commissaires,
Hôtel de Ville, Montréal.

Messieurs,

Comme vous avez déjà donné des preuves de votre sympathie pour les légitimes réclamations de la population canadienne-française de Montréal, et de l'esprit de justice qui vous anime dans les questions de langue, j'ai reçu instruction du Conseil Général de la Société Saint-Jean-Baptiste d'attirer votre attention sur un état de chose singulier, que vous vous empressez sans doute de faire cesser. Ouvrez l'index téléphonique à la page 47, et vous constaterez que toutes les inscriptions qui s'y trouvent, relatives aux différents services de la Ville de Montréal, sont en anglais. Si un de vos électeurs canadiens-français veut téléphoner à la bibliothèque municipale, il est obligé de savoir que cette institution s'appelle en anglais " civic library " pour pouvoir trouver son numéro de téléphone.

Mais laissons de côté les inconvénients d'ordre pratique qui découlent nécessairement du fait que je vous dénonce. Ne trouvez-vous pas que la langue française, étant celle de 65% de la population de Montréal, mérite au moins les mêmes égards que la langue anglaise, langue d'une minorité assez peu considérable, somme toute, de la même population ?

Je n'insiste pas davantage, convaincu d'avance que vous accorderez, à la réclamation que je vous fais au nom du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste et — je puis le dire — de toute la population française de Montréal, pleine et entière satisfaction.

Veillez me croire, Messieurs,

Votre très humble serviteur,

ARTHUR SAINT-PIERRE,

Chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Son honneur le Maire a pris l'affaire en main, et tout fait prévoir que, dans la prochaine édition de l'index téléphonique, satisfaction complète sera accordée à cette légitime réclamation.

Les archives de la province. — A une récente assemblée du Conseil général, il a été décidé de demander au gouvernement provincial de publier les archives de la province de Québec, les plus précieuses qui soient au Canada. Cette demande fut effectivement soumise à Sir Lomer Gouin, quelques jours plus tard, par une délégation du Conseil, et accueillie avec faveur. Nous avons raison de croire que le classement de nos archives, en vue de leurs publications, commencera incessamment. C'est une mine, et combien riche, qui sera bientôt ouverte aux curieux de notre histoire.

Circulaire aux secrétaires de sections. — Le Conseil général ayant décidé d'organiser, au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'Œuvre des conférences populaires, le Chef du Secrétariat, dans une circulaire aux secrétaires, a communiqué cette décision aux sections de Montréal, et des environs, et réclamé leur concours pour sa mise en pratique.

Par la même circulaire, le Chef du Secrétariat a attiré de nouveau, l'attention des sections sur l'Œuvre du livre français; sur la propagande en faveur de notre Société: recrutement de nouveaux membres et fondation de nouvelles sections, et sur la diffusion du *Petit Canadien* parmi nos sociétaires.

ARTHUR SAINT-PIERRE.

NOS GLOIRES NATIONALES

Ce fut dans une belle manifestation de patriotisme que le peuple canadien-français se réunit au Monument National le 29 octobre dernier pour acclamer les noms de ceux qui ont bien mérité de la patrie.

La grande salle des fêtes était remplie de patriotes venus de toutes les parties de la ville, leur archevêque en tête, membres de notre société nationale, représentants des professions libérales et des classes ouvrières, prêtres, vieillards, femmes ou adolescents, tous étaient accourus dans un élan d'enthousiasme, pour chanter la gloire des fondateurs de la Nouvelle-France, pour dire la reconnaissance du peuple canadien-français à ceux qui lui ont conservé, même au prix de leur vie, ses institutions, sa langue et ses lois, pour assister à l'ouverture du « Livre d'Or » de la race canadienne-française.

Voici dans quels termes M. Adolphe Goua, un de ces cousins de France auxquels nous tendons si cordialement la main sur le sol du Canada, exprimait, dans le *Devoir*, les impressions qu'il avait ressenties au cours de cette soirée :

*Ceux qui, pieusement, sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.*

Ces vers de Victor Hugo flamboient cette nuit en ma mémoire, au sortir du Monument National. Le Canada n'a ni Panthéon ni Westminster, et les tombeaux de ses héros pour beaucoup demeurent ignorés, mais désormais, il a son Livre d'Or, monument de gloire et de piété où seront religieusement conservés et désignés à la vénération publique les noms de ceux qui ont bien mérité de la patrie.

.....

Les directeurs de la Société avaient pris place sur la scène. Tout à coup passa sur l'assemblée comme un souffle d'émotion patriotique et religieuse : M. Victor Morin lisait les premières inscriptions du Livre d'Or. Je me souviens des sentiments qui m'étreignirent quand il me fut donné une fois d'assister à la cérémonie de l'appel au régiment du premier grenadier de France. Tous les hommes avaient répondu : Présent. Alors on appela : Théophile Corret, de Latour-d'Auvergne, et un sous-officier s'avançant cria : Mort au champ d'honneur !...

C'est un sentiment analogue que j'ai ressenti ce soir. Comme dans une évocation passait le souvenir des fondateurs de la Nouvelle-France, de ses pionniers, de ses colons, de ses défenseurs, et l'hymne de Carillon, chantait doucement à l'orchestre. Ce furent ensuite les Pères de la Con-

fédération, tous ceux qui dépensèrent leur vie et leurs énergies au maintien et à la reconnaissance des droits de la race canadienne-française ; et cette fois l'hymne national anglais affirme le loyalisme et la fidélité. Virent ensuite les martyrs de la liberté, les saints de la patrie, tandis qu'éclatait enthousiaste et magnifique l' " O Canada " .

Comment tout ce qu'il y a de Canadien et de Français n'aurait-il pas été remué à ce que j'appellerai ces litanies de la gloire et du souvenir où, après les noms illustres de Duvernay, Lafontaine, Garneau, Crémazie, LeFebvre, Gagnon, Labelle et Tanguay revenaient sans cesse les mots si grands dans leur concision : " Il a bien mérité de la Patrie " .

De pair avec cette consécration de nos gloires nationales et pour inaugurer la série des enseignements que la Société Saint-Jean-Baptiste se propose d'offrir au public, M. le sénateur David, ancien président de la société, fit revivre, dans une émouvante esquisse du rôle joué au Canada par la famille Le Moyne, les exploits d'Iberville, de Bienville, de Sainte-Hélène, de Maricourt et de leurs frères non moins illustres que la postérité se plaît à désigner sous le nom générique de " Machabées de la Nouvelle-France " .

Enfin, Monseigneur l'archevêque de Montréal, dont le soixantième anniversaire coïncidait, par un heureux concours de circonstances, avec cette fête du souvenir patriotique, mit en relief les enseignements qui se dégagent de la vie de ces hommes sublimes à qui nous devons la fondation de notre race et la conservation de ses traditions.

« Fournir des exemples, des modèles, des explications aussi et des directions pour l'avenir, perpétuer des traditions, inspirer la fierté, donner aux générations qui se succèdent le sens de la vie nationale et l'intelligence des conditions nécessaires à sa grandeur, c'est le beau rôle de l'histoire. », écrivait à son tour M. Omer Héroux, au lendemain de cette soirée mémorable, et il ajoutait :

« Voilà pourquoi il faut si vivement se réjouir de ce que la Saint-Jean-Baptiste, qui dispose de moyens d'action puissants, entreprenne auprès de la population française cette oeuvre d'éducation patriotique. »

Nous espérons en effet la conduire à bonne fin cette oeuvre patriotique. Nous voulons que le peuple de la province-mère du Canada soit fidèle à sa touchante devise : JE ME SOUVIENS. Nous voulons qu'il n'oublie jamais les noms et les exemples de ceux qui ont fondé sa race et qui lui ont conservé ses nobles traditions. Nous voulons en un mot que le Canadien-français garde le culte pieux du souvenir, qu'il se réclame avec fierté de ses gloires nationales, et que, dans les diverses manifestations de son existence, il s'inspire de l'exemple de ses devanciers.

Voilà pourquoi nous avons ouvert le « Livre d'Or » de la race cana-

dienne-française, et, voilà pourquoi nous avons inscrit les lignes suivantes à son premier feuillet :

A la gloire des fondateurs de la Nouvelle-France, de ces hommes à l'âme ardente, au cœur intrépide, à la foi généreuse, qui vinrent planter sur le sol canadien l'étendard du Christ et celui du roi de France.

Aux découvreurs de cet immense empire ouvert au monde civilisé ;

Aux colons qui déposèrent dans ce sol fécond la semence d'une race ;

Aux apôtres de la parole de Dieu, avides du salut des âmes jusqu'aux palmes du martyre ;

Aux soldats valeureux qui, pendant un siècle et demi, ne connurent pas d'autre devise que " vaincre ou mourir ".

Devant ces pionniers d'une race belle et pure, au pied de ces héros d'une épopée glorieuse, nous déposons, avec une vénération filiale, l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration.

VICTOR MORIN.

L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS

Le Secrétariat continue de recevoir des livres et de les transmettre à l'Association d'Education. Le chiffre de ces expéditions n'a pas beaucoup grossi depuis le mois dernier : il est passé de 10,451 volumes et 20,018 revues, à 10,921 volumes et 22,014 revues. Mais nous savons que la cueillette des volumes continue et que de gros envois collectifs s'organisent.

Les campagnes entrent, elles aussi, dans le mouvement. Un de nos amis nous écrivait récemment :

« Comme je vous l'ai dit, une annonce fut faite dans ma paroisse, par Monsieur le Curé, en faveur du Livre français. Vraiment, le succès surpassa mes espérances ; en une semaine seulement, les habitants apportèrent près de huit à neuf cents volumes et revues. Dimanche, je trouvai cela beau de voir venir les bons cultivateurs des rangs, avec un gros paquet de livres, pour les déposer au presbytère, laissant tous échapper un bon mot pour nos compatriotes d'Ontario, lésés dans ce qu'ils ont de plus précieux : leur langue maternelle. ».

De pareilles scènes sont, en vérité, réconfortantes : elles prouvent le réveil de la fierté nationale dans toutes les classes de notre population et la résolution unanime et bien arrêtée des Canadiens-français du Québec de défendre jusqu'au bout et par tous les moyens, leurs compatriotes des provinces anglaises contre l'odieuse persécution dont ils sont les victimes.

LA FAMILLE LEMOYNE (1)

Parmi les figures qui illuminent les pages glorieuses de notre histoire nationale se place, au premier rang, celle de Charles LeMoyne, l'un des gardiens les plus dévoués du berceau de Villemarie, des défenseurs les plus intrépides de la colonie naissante, fondateur d'une famille de héros, de la famille canadienne-française la plus illustre non seulement de Montréal, mais de tout le Canada, digne de figurer tout entière dans le livre d'or de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

La vie de Charles LeMoyne est dramatique. Pendant près de quarante ans, sa poitrine défia les balles et le tomahawk des Iroquois et protégea, comme un rempart, les premiers colons de Villemarie. Pendant quarante ans, il prit part à toutes les expéditions organisées à Québec ou à Montréal contre les sauvages ; toujours à la tête de l'avant-garde ou aux postes les plus dangereux de l'arrière-garde.

Brave et prudent à la fois, habile, rusé au besoin autant que les sauvages, dont il était redouté et admiré, il avait la confiance des représentants du Roi, qui lui confiaient les missions les plus importantes et l'employaient pour négocier les traités de paix avec les Iroquois.

Hardi, entreprenant, avide d'émotions et d'aventures, il avait à peine quinze ans lorsqu'il conçut le projet d'aller tenter fortune dans la Nouvelle-France. Le récit que faisaient de leurs voyages au Canada, des amis, des parents même de sa famille et l'enthousiasme avec lequel ils parlaient de ce pays et le décrivaient montaient son imagination, exaltaient sa curiosité.

Il quitta Dieppe, sa ville natale, au printemps de 1641, et se rendit à Québec, où il entra au service des Pères Jésuites, qui l'envoyèrent dans l'une de leurs missions sur le lac Huron. Actif, laborieux, intelligent et dévoué, il devint en peu de temps un aide précieux pour les missionnaires qui l'employaient à toute sorte de besognes, et il gagna l'amitié des sauvages, dont il apprit rapidement la langue.

Il y avait trois ou quatre ans qu'il occupait cette situation plus ou moins précaire, lorsque M. de Maisonneuve, qui venait de fonder Villemarie, demanda, un jour, au gouverneur-général de Montmagny s'il ne pourrait pas lui fournir un homme capable de jouer le rôle d'interprète et de soldat en même temps.

« Je crois avoir l'homme qu'il vous faut, lui aurait dit M. de Montmagny, il est jeune, mais il donne les plus belles espérances. »

(1) Nous offrons nos plus sincères remerciements à l'hon. M. David, qui a bien voulu nous permettre de publier, dans le *Petit Canadien*, quelques extraits de la belle conférence qu'il a faite à la *Soirée du Livre d'Or*, sur la famille LeMoyne.

Charles LeMoynes, n'avait pas encore vingt ans, mais il avait belle taille et bonne mine et tous les indices de la force physique et morale. Il plut à M. de Maisonneuve, qui l'emmena à Montréal et se félicita toujours d'avoir fait une pareille acquisition.

La vie pénible des premiers colons de Montréal, est connue ; les historiens ont fait le récit touchant de leurs souffrances, des dangers auxquels ils étaient constamment exposés.

Ils ne pouvaient sortir de l'enceinte du fort que M. de Maisonneuve avait construit sur la Place Royale, ils ne pouvaient s'éloigner de leurs maisons pour aller travailler aux champs, sans avoir toujours à la main ou à côté d'eux des armes, afin de défendre leur vie contre les féroces Iroquois, qui les guettaient pour les surprendre, les scalper et les tuer, ou s'en emparer pour aller en triomphe les torturer, les brûler à petit feu dans leurs bourgades. On peut se faire une idée de l'anxiété énervante dans laquelle vivaient ces pauvres gens, surtout lorsque plus tard ils eurent femmes et enfants.

Lorsque le colon partait, le matin, pour le champ, il ne savait jamais s'il serait vivant, le soir, ou si sa famille ne serait pas massacrée en son absence. Souvent, le soir, il manquait quelqu'un à l'appel et alors la consternation régnait dans la colonie, on pleurait sur le sort réservé au disparu.

Toujours sur le qui-vive, toujours en face de la mort, ils vivaient dans la pratique de toutes les vertus, de la piété la plus profonde.

Ils donnaient une preuve frappante de la puissance de la foi et de la grandeur des sacrifices qu'elle engendre. Il n'y a pas de doute qu'à l'exemple de Maisonneuve, de Jeanne Mance, de Marguerite Bourgeois, les premiers colons étaient animés par les sentiments religieux les plus profonds, par le désir ardent de travailler pour la gloire de Dieu et du Christ.

Nous avons le droit de proclamer avec orgueil que jamais fondateurs de villes ou de pays ne furent mûs par des motifs plus noble, des sentiments de foi, de désintéressement et de patriotisme plus admirables. Les premiers colons de Montréal avaient pour les protéger le dévouement sans borne de M. de Maisonneuve, le courage et la vigueur des LeMoynes, des Lambert Closse, des Picoté de Bélestre, qui, toujours aux aguets, ne manquaient jamais l'occasion de secourir ceux qui étaient en danger.

L'héroïsme de tous ceux qui formaient la petite colonie de Villemarie était si général et si ardent qu'il semblait s'être communiqué aux bêtes ! Exemple : Pilote.

(À SUIVRE)

DOUX PAYS !

Vers la violence. — Un contribuable écossais de Green Valley, dans l'Ontario (évidemment), demande l'emprisonnement de deux commissaires d'écoles canadiens-français du même endroit, parce qu'ils ont fait enseigner le français dans une école, où la presque totalité des enfants étaient de langue française. Et il base sa demande sur la législation scolaire de la " banner province " ! Et ses prétentions paraissent assez sérieuses pour que le juge, devant qui s'est déroulé le procès, ait jugé nécessaire d'ajourner la cause d'un mois, pour prendre le temps d'y réfléchir !

Pendant ce temps une vigoureuse campagne est conduite en Saskatchewan contre l'enseignement du français; le professeur Oliver de l'université de Saskatoon, en a pris l'initiative et la direction. Pendant ce temps, encore, le gouvernement Norris, au Manitoba, annonce une enquête prochaine sur l'enseignement de l'anglais dans les écoles bilingues; enquête préparatoire, on peut l'affirmer sans crainte, à de nouvelles lois de proscription contre le français.

Et tout cela, et le reste, se passe sous l'empire — nous ne disons pas conformément à l'esprit ni même à la lettre — mais sous l'empire de « l'Acte de l'Amérique britannique du Nord », qui devait nous faire d'un bout à l'autre de la Confédération, une *situation d'absolue égalité*, avec nos concitoyens de langue anglaise, et nous garantir les *mêmes droits* qu'à eux, en *matière de langue*, etc. Et l'on voudrait que nous criions : vive la Confédération quand même ! Allons donc.

Il fallait s'y attendre. — L'hon. juge Meredith a rendu jugement dans la cause de la Commission des Ecoles catholiques d'Ottawa contre la Commission scolaire gouvernementale et, naturellement, il a donné gain de cause à la Commission du gouvernement. Pour cet excellent magistrat, ni le droit naturel, ni la constitution fédérale n'existent; il n'y a que le gouvernement de Toronto qui compte, et ce gouvernement pourrait " abolir les écoles publiques, y compris les écoles séparées " si tel était son bon plaisir !

La cause sera portée en appel, nous dit-on.

LA RÉDACTION.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'INTÉRIEUR

- Abat-jour (lamp-shade)* (1). — Réflecteur qui rabat la lumière d'une lampe; abat-jour cristal, porcelaine, tôle émaillée, etc.
- Ampoule (Glass-bulb)*. — Petite cloche en verre contenant les filaments à incandescence et formant la lampe électrique. V. lampe.
- Applique (wall-bracket)*. — Lampe électrique à une ou plusieurs branches qui se fixe au mur. Il y a l'applique droite, inclinée, col de cygne, à angle droit, à genouillères, etc.
- Azote (nitrogen)*. — Gaz mis dans l'ampoule pour empêcher la désintégration des filaments de tungstène; v. g. ampoule à remplissage d'azote.
- Bague (porte-abat-jour) (shade-ring)*. — Collier à vis se fixant à l'extrémité de la douille pour soutenir l'abat-jour.
- Bouchon (fuse-plug ou plug)*. — Coupe-circuit en forme de bouchon, ordinairement à fenêtre ou regard de mica.
- Bouton ou bouton d'appel (push-button)*. — Interrupteur pour sonnerie électrique.
- Cache-ampoule*. — Fleur en soie, en papier, ou tout autre ornement mis autour de l'ampoule comme parure ou pour diffuser la lumière.
- Chauffe-lit*. — Appareil électrique pour réchauffer le lit.
- Chauffe-pied (foot-warmer)*. — Appareil électrique forme-pupitre pour se réchauffer les pieds.
- Chauffe-plat*. — Réchaud électrique de cuisine.
- Clef (switch)*. — Tout interrupteur servant à allumer la lampe électrique.
- Compteur électrique (electricity meter)*. — Appareil enregistrant le débit électrique dans une maison.
- Conduits ou tuyaux en fer* pour canalisation électrique d'intérieur.
- Coupe-circuit (fuse)*. — Métal fusible placé dans un circuit électrique et qui doit fondre quand l'intensité du courant devient trop considérable; on dit aussi *fusible*. Cartouche fusible (cartridge fuse).
- Dépoli (frosted), verre dépoli*. — Verre diffusant la lumière. On dépolit à l'émeri, aux acides ou à la peinture; ampoule dépolie, globe dépoli ou en verre dépoli.
- Douille (socket, lamp-holder)*. — Pièce cylindrique dans laquelle se fixe ou se visse l'ampoule.
Il y a la *douille à baïonnette* et la *douille à vis* ou Edison.
- Fil ou fil souple (wire)*.
- Guipage (covering)*. — Enveloppe extérieure du fil électrique (soie, coton, lin, jute, etc.).

(1) Nous faisons généralement suivre le terme français du terme anglais, afin que ceux qui connaissent déjà ce dernier puissent se retrouver plus facilement.

Guiper (to cover). — Mettre le guipage sur un fil.

Griffe (shade-holder). — Support d'abat-jour.

Isolant (insulating material). — Matière qui ne conduit pas l'électricité, v. g. verre, mica, résine, porcelaine, caoutchouc, gutta-percha, etc.

Il y a d'ordinaire un isolant en caoutchouc sur le fil électrique.

Isolateur (insulator). — Pièce généralement en porcelaine émaillée servant à isoler des murs les fils électriques, v. g. rosaces, taquets, tubes isolants; v. ces mots plus bas.

(À SUIVRE)

La Ligue des Droits du Français.

LONGUE VIE !

La Société Saint-Jean-Baptiste d'Edmonton, qui fait preuve d'une activité patriotique intelligente et intense, vient de commencer la publication d'un bulletin mensuel, le *Canadien-Français*, qui promet de n'être ni *bleu*, ni *rouge*, mais *bleu-blanc-rouge*, les trois couleurs françaises. Longue et fructueuse carrière au *Canadien-Français* d'Edmonton !

BIBLIOGRAPHIE

CATALOGUE SPECIAL DE PHILOGIE FRANÇAISE, par l'abbé Étienne Blanchard, prêtre de Saint-Sulpice.

Ce nouveau travail, dû à la plume infatigable de l'auteur de *En garde*, est appelé, croyons-nous, à rendre d'excellents services. Les professeurs surtout sauront l'apprécier.

L'érudition de M. l'abbé Blanchard est remarquable. Peu d'ouvrages importants lui ont échappé, un ou deux seulement par-ci par-là, tel par exemple, sous la rubrique *Economie politique*, le *Vocabulaire social*, si utile, publié par l'*Action Populaire* de Reims.

Nous aurions aimé pour notre part trouver plus souvent une appréciation des livres indiqués, quelle est leur valeur, quels services ils peuvent rendre, à qui ils seront utiles, etc. Mais nous comprenons quel surcroît de travail ces indications auraient exigé.

La toilette typographique de cette plaquette fait honneur aux ateliers du *Devoir*, d'où elle est sortie. Quelques accents de plus sur des lettres majuscules, et ce serait parfait.

P. H.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

NOTRE ŒUVRE

Après avoir répondu aux nombreuses demandes de renseignements concernant la Caisse Nationale d'Économie et avoir démontré son fonctionnement, merveilleux et simple en même temps, il reste encore quelques explications à donner pour faire apprécier davantage cette société mutuelle nouveau genre, destinée à améliorer le sort de notre population canadienne.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui a toujours eu comme directeurs nos hommes les plus éminents, a conclu, après un sérieux examen, que la Caisse Nationale d'Économie était la plus propre à aider notre population à se créer des revenus après un nombre d'années spécifié, tout en exigeant des versements si minimes que toute personne, quelle que soit sa position sociale, peut en faire partie. Plusieurs milliers de membres ont approuvé l'action de la Société Saint-Jean-Baptiste et se sont enrôlés sous sa bannière. Un grand nombre n'ont pas encore eu l'occasion d'en étudier le fonctionnement et plusieurs n'ont que des préjugés qui leur ont été inspirés par des personnes mal renseignées ou imbues de fausses idées concernant notre Caisse ; c'est cette dernière catégorie de personnes que j'invite plus spécialement à en étudier les règlements, et à constater les avantages immenses qui sont réservés aux membres qui en feront partie.

Lorsqu'un membre s'inscrit à la Caisse dans la Classe B, il débourse au fonds capital inaliénable, \$6.00 par année, pendant 20 ans, et il est ensuite placé sur la liste des pensionnaires et partage avec eux les intérêts du capital accumulé.

Si ce montant de \$6.00 par année était versé dans une institution quelconque, combien lui vaudraient ces dépôts annuels après 20 ans, calculé au taux d'intérêt de 5 pour cent par an ? Ces sommes accumulées représenteraient un capital de \$200.00 environ, qui rapporterait, à 5 pour cent, un revenu annuel de \$10.00. Si, au lieu de ce dépôt cette personne a versé ces montants à la Caisse Nationale d'Économie, elle aura eu durant les premiers 20 ans de la Société, l'intérêt composé sur son argent d'au moins 5 pour cent comme il est expliqué ci-dessus ; elle a le bénéfice des sommes versées par les membres qui se sont inscrits avant elle, de ceux qui se sont inscrits en même temps et qui ont discontinué pour cause de décès ou pour avoir négligé de payer leurs contributions ; et aussi des sommes versées par tous les membres qui se sont inscrits durant 20 ans

après elle, et qui sont obligés d'attendre l'expiration de 20 ans avant de partager dans les revenus de la Caisse.

Considérant l'accroissement permanent du capital provenant des contributions versées chaque année par les sociétaires et la marche régulière de la Caisse, les résultats obtenus dans l'avenir seront probablement au-delà de ce que les fondateurs avaient espéré. Malgré qu'il soit encore impossible de préciser le montant qui sera payé à chaque membre, nous avons assez de probabilités pour dire que ces revenus seront importants eu égard aux montants déboursés.

Que chacun se renseigne à bonne source et étudie avec soin le fonctionnement de la Caisse, ses garanties indiscutables et la conclusion sera toujours favorable à l'enrôlement de ceux qui pourront disposer de 25 ou 50 sous par mois pour s'assurer une rente dans 20 ans.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

EN VINGT ANS RENTIER

Les progrès réalisés par nos sociétés mutuelles sont indiscutables, cependant la Caisse Nationale d'Economie est celle qui doit le plus attirer notre attention. Elle donnera à ses membres, après 20 ans, une rente annuelle et permanente, qui sera considérable en proportion du montant versé. Les hommes, les femmes et les enfants peuvent s'inscrire à des conditions uniformes.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

| Inscriptions du mois d'Octobre 1915 | Moyenne par semaine pour l'année. |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. J.-F. Côté. | 1. Alexis Côté. |
| 2. Napoléon Milette. | 2. A. Thinel. |
| 3. A. Thinel. | 3. A. Beuparlant. |
| 4. A. Beuparlant. | 4. Napoléon Milette. |
| 5. I. A. Michaud. | 5. I. A. Michaud. |
| 6. Ludger Corriveau. | 6. J.-F. Côté. |
| 7. Désiré Buisson. | 7. Ludger Corriveau. |
| 8. Ferdinand Talbot. | 8. Désiré Buisson. |
| 9. Alexis Côté. | 9. Ferdinand Talbot. |

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement.*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS D'OCTOBRE 1915.

| | | |
|--|------------|---------------------|
| RECETTES : | | \$138,788.68 |
| Balance au 30 septembre 1915..... | | |
| Versements Classe "A" | \$7,157.25 | |
| Versements Classe "B" | 2,304.00 | 9,461.25 |
| Intérêts sur contributions mensuelles..... | | 11.85 |
| Intérêts sur dépôts en Banques..... | | 492.03 |
| Paroisse Saint-Stanislas, Intérêt..... | | 6,046.88 |
| Ville de Victoriaville, Intérêts..... | \$2,412.49 | |
| Ville de Victoriaville, Amortissement..... | 318.71 | 2,731.20 |
| Ville de Roberval, Intérêt..... | 147.53 | |
| Ville de Roberval, Amortissement..... | 17.93 | 165.46 |
| Commission Scolaire Ville de Longueuil, Intérêt..... | 586.20 | |
| Commission Scolaire Ville de Longueuil, Amortissement..... | 69.30 | 655.50 |
| Municipalité du Canton de Windsor, Intérêt..... | 292.24 | |
| Municipalité du Canton de Windsor, Amortissement..... | 35.51 | 327.75 |
| | | \$158,680.60 |

DÉBOURSÉS :

| | | |
|---|-------------|---------------------|
| Prêt à l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de St-Raphael de Burbidge | \$10,000.00 | |
| Prêt à l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de St-Gabriel de Bouchette | 10,000.00 | |
| Commutations mensuelles | 26.82 | |
| Remboursement de décès. Paiement par anticipation..... | 4.75 | 20,031.57 |
| Balance en Banques..... | | \$138,649.03 |

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 OCTOBRE 1915 :

| | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------|
| PRETS : | | Report | \$277,150.64 |
| Comm. Sco. Côte S. Louls..... | \$20,000.00 | Canton de Windsor | 11,653.65 |
| Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska... | 15,741.79 | Comm. Sco. Longueuil | 23,378.27 |
| Paroisse Labelle | 18,307.68 | Par. T. S. Sacrement, Lachine. | 20,000.00 |
| Canton de Maniwaki..... | 8,106.73 | Mun. Asbestos | 39,834.89 |
| Comm. Sco. Shawinigan..... | 11,349.56 | Par. Saint-Stanislas | 225,000.00 |
| Ecoles séparées, Alfred, Ont.... | 1,100.00 | Société S. Jean-Bte, Montréal.. | 120,000.00 |
| Ecoles séparées, Nepean, B..... | 3,000.00 | Village Riv. S. Pierre..... | 95,260.00 |
| Mun. Jonquières | 24,722.24 | Comm. Scol. Tétreaultville.... | 22,500.00 |
| Mun. Sturgeon Falls..... | 28,373.58 | Comm. Sco. St-Jean Berchmans. | 67,500.00 |
| Mun. Sudbury, Ont. | 12,391.98 | Par. Ste-Philomène, Rosemont... | 32,000.00 |
| Comm. Sco. Rigaud..... | 6,203.51 | Ville Laval des Rapides..... | 39,018.00 |
| Canton Chicoutimi | 740.02 | Mun. Ville de Rap. de l'Orignal. | 10,000.00 |
| Ville de Roberval | 5,883.33 | St-Raphael de Burbudge | 10,000.00 |
| Ville de Victoriaville | 96,180.83 | Par. St-Gabriel de Bouchette... | 10,000.00 |
| 2ème Div. Co. Lac St-Jean.... | 5,419.16 | Intérêts accrus au 31 oct. 1915. | 12,947.76 |
| Village Warwick | 13,800.00 | En Banques | 138,649.03 |
| Syndics Ecole Danville | 5,830.23 | | |
| | | | \$1,154,892.24 |
| A reporter | \$277,150.64 | | |

ARTHUR GAGNON,
Administrateur.

Banque d'Hochelega

1874—1914

Capital autorisé . . . \$4,000,000.00 — Capital payé . . . \$ 4,000,000.00
Fonds de Réserve . . . \$3,700,000.00 — Total de l'Actif, au-delà de \$33,500,000.00

Directeurs : J. A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F. L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., E. H. Lemay, Ecr., A. A. Larocque, A. W. Bonner, Ecr., Hon. J. M. Wilson.

Beaudry Leman, Gérant-Général ; F. G. Leduc, Gérant ; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant ; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal . . . 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

117 SUCCURSALES AU CANADA DONT LES SUIVANTES :

Apple Hill, Ont., Beauharnois, Qué., Berthierville, Qué., Bordeaux, Qué., (Co. Hochelega), Cartierville, Qué., Casselman, Ont., Charette Mills, Qué., Chambly, Qué., Edmonton, Alta., Farnham, Qué., Fournier, Ont., Granby, Qué., Gravelbourg, Sask., Hawkesbury, Ont., Joliette, Qué., Lachine, Qué., Laprairie, Qué., L'Assomption, Qué., Lanoraie, Qué. (Co. Berthier), Longueuil, Qué., L'Original, Ont., Louiseville, Qué., Mariville, Qué., Maxville, Ont., Mont Laurier, Qué., N-Dame des Victoires, Qué. (Pte aux Trembles), Qué., Notre-Dame de Trois-Rivières, Qué., Pointe-aux-Trembles, Qué., Pointe-Claire, Qué., Pont de Maskinongé, Qué. (Co. Maskinongé), Prince Albert, Sask., Québec, Qué., Québec, rue Saint-Jean, Qué., Russell, Ont., St-Albert, Alta., St-Boniface, Man., Ste-Claire, Qué. (Co. Dorchester), St-Cuthbert, Qué. (Co. Berthier), St-Elzéar de La-
val, Qué., Ste-Geneviève, Qué. (Co. Jacques-Cartier), Ste-Geneviève de Batiscan, Qué., St-Gervais, Qué. (Co. Bellechasse), St-Ignace de Loyola, Qué., St-Jacques l'Aschigan, Qué., St-Jérôme, Qué., Ste-Julienne, Qué. (Co. Montcalm), St-Justin, Qué., (Co. Montcalm), Ste-Justine de Newton, Qué., St-Lambert, Qué., St-Laurent, Qué., St-Léon, Qué., St-Martin, Qué., St-Paul Abbottsford, Qué., St-Paul l'Ermité, Qué., St-Paul des Métis, Alta., St-Pie de Bagot, Qué., St-Pierre, Man., St-Philippe de Laprairie, Qué., Ste-Prudentienne (Co. Shefford), St-Rémi, Qué., St-Roch de Québec, Qué., St-Simon de Bagot, Qué., Ste-Thècle, Qué., St-Valérien, Qué., St-Vincent de Paul, Qué. (Co. Laval), Sherbrooke, Qué., Sorel, Qué., Tétraultville, Qué., Trois-Rivières, Qué., Valleyfield, Qué., Vankleek Hill, Ont., Winnipeg, Man.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1914 \$1,663,900.24

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Lié, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Lié, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E. P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.
74 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shmut Bank, Buffalo : Central National Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 296, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 9 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour ? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARTHUR GAGNON,
Administrateur.